



HIFADHU de lutte contre les violences faites femmes et aux enfants - soumission conjointe EPU - Comores - Janvier 2014

Nom de la personne de contact : Rahamatou Goulam

N° de téléphone : + 269 338 47 66

Email : rgoulam2002@yahoo.fr/rahali6@yahoo.fr

B.P. : 6107 Moroni

SIGLES ET ABREVIATIONS

SUBUTI WAMBE (ose dire) : plateforme Nationale de lutte contre les violences basées sur le Genre

FECODEV : Femme

HIFADHUI : Organisation non gouvernementale de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants.

EFOI COM: Entreprenariat Femme océan Indien Comores

FCDH : La Fondation Comorienne des Droits de l'Homme,

CTC : La Confédération des Travailleuses et travailleurs des Comores ;

MOSC : La Maison des Organisation de la Société Civile ;

RFD : Le Réseau femme et développement ;

CRC : Le Croissant Rouge Comorien ;

FECOSC : La Fédération Comorienne des Organisations de la Société Civiles

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

CNDHL : Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

DSCR : Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté

SCR : Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté

PPTD : Programme Pays pour un Travail Dément

PIE : Plan Intérimaire de l'Education

RENAG : Réseau National des Avocats du Genre

RNFP : Réseau National des Femmes en Politique

ACCOBEF : Association Comorienne pour le Bien Etre de la Famille.

FAWECOM : Forum des Educatrices Africaines, Comores

AGR : Activités Génératrices de revenus

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

ONG : Organisations Non Gouvernementales

PS : Poste de Santé

SNU : Système des Nations Unies

UDC : Université des Comores

UNFPA : Fonds des Nations Unies pour la Population

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

IPTE : Initiative Pays Pauvres Très Endettés.

INTRODUCTION

1. En 2009, l'Union des Comores a passé son premier cycle de l'Examen Périodique Universel. Pour être au rendez-vous du second prévu en janvier 2014, la société civile comorienne en tant que partie prenante s'est impliquée dans cet exercice.
2. A cet effet, des consultations ont été effectuées entre les différentes ONG en vue de produire la contribution de la Société Civile sur cette Examen.

Ainsi, le présent rapport s'articule autour des trois points ci-dessous :

- La présentation de la Société Civile Comorienne
- L'état de mise en œuvre des recommandations de l'EPU 2009
- Les Recommandations générales

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE CIVILE COMORIENNE

3. La société civile comorienne est active sur le terrain dans le cadre de la Promotion par la sensibilisation, l'éducation, la formation et l'information. Elle contribue à l'élaboration des lois et des textes en faveur des citoyens et participe par l'assistance et l'appui aux victimes et aux personnes vulnérables de toute catégorie.
4. La force principale de la société civile comorienne réside dans la mobilisation sociale, le plaidoyer, le développement communautaire et l'engagement effectif de ses membres. Elle contribue au renforcement du tissu démocratique dans le pays. Elles contribuent à l'édification d'un environnement de culture des droits de l'homme.
5. En revanche, la Société Civile n'a pas atteint une capacité effective d'influer sur l'opinion publique, et de peser sur les décisions gouvernementales, en tant que force de propositions et élément de contre-pouvoir. En d'autres termes elle n'a pas pu réussir à jouer pleinement son rôle de force de pression pour une meilleure gouvernance de la chose publique ni de rempart effectif contre la mauvaise gestion publique et la corruption publique, en raison de l'absence du personnel permanent et de sa faiblesse en matière de mobilisation financière et en autofinancement
6. Dans le cadre du processus de l'Examen Périodique Universel de l'Union des Comores 2014, plusieurs Associations et ONG ont été impliquées dans cet exercice notamment :
 - SUBUTI WAMBE
 - FECODEV (Réseau Comores)
 - L'ONG HIFADHU de lutte contre les violences faites femmes et aux enfants ;
 - La Fondation Comorienne des Droits de l'Homme,
 - La Confédération des Travailleuses et travailleurs des Comores ;
 - Avocats sans frontière ;
 - La Maison des Organisation de la Société Civile ;
 - Le Réseau femme et développement ;
 - Le Croissant Rouge Comorien ;
 - La Fédération Comorienne des Organisations de la Société Civiles (FECOSC)

II. ETAT DE LA MISE EN OEUVRE

Gouvernance

Transparence des élections :

7. A la suite de la tenue des élections présidentielles et législatives 2010, dans un souci d'élections libres et transparentes, des commissions nationales électorales indépendantes ont été mises en place, un code électoral a été adopté, des missions nationales et internationales d'observations ont été effectuées.

Toutefois, la société civile avait noté des irrégularités dans certains bureaux de vote.

Suite à cela, le Gouvernement, en partenariat avec le PNUD a mis sur pieds un nouveau recensement à base de cartes électorales biométriques dont le processus n'est pas achevé.

Lutte contre la corruption.

8. Le phénomène de la corruption est une réalité dans notre pays. Il se développe au fil des années au sein de nos différentes institutions publiques et prive.

La corruption est un fléau qui n'épargne personne et dont les effets néfastes se font d'abord et surtout sentir sur les couches les plus pauvres de la population qui composent la majorité de notre population.

Nous pouvons citer :

- les malversations économiques
- Le faux et usage des faux
- Le partage inégal.....

Ainsi Le Gouvernement a adopté en juin 2011 la loi anti-corruption et a mis en place une Commission Nationale Anti-corruption en 2012. Cependant, la Société Civile note avec regret que des dossiers flagrants demeurent impunis, les règles et procédures sont souvent bafouées.

Lutte contre l'impunité

9. Le Gouvernement a adopté la loi en 2012 portant création de la CNDHL et la mise en place de cette dernière en octobre 2012.

C'est une avancée majeure qui demande une implication effective du Gouvernement et de la SC pour lutter contre les défaillances souvent enregistrées au niveau de l'Appareil judiciaire et de l'impunité sur toutes les formes dans la famille comorienne.

Une meilleure visibilité de son action. Ainsi l'amélioration des moyens logistiques matériels et financiers conséquents s'avère nécessaire.

Administration de la justice.

10. Le Gouvernement Comorien a engagé un processus de réforme du code pénal et du code de procédure pénale.

Néanmoins, l'Appareil Judiciaire souffre encore de la jouissance de son indépendance pour des raisons politico sociales. Elle affiche en revanche une insuffisance de crédibilité à l'égard des justiciables,

Droits civils et politiques

1. Traite des êtres humains, travail forcé, pire forme de travail des enfants, esclavage

11. Bien que la traite des êtres humains, le travail forcé, la pire forme de travail des enfants et l'esclavage soient quasi inexistantes dans notre pays, le Gouvernement a adopté un texte relatif à la lutte contre les pires formes de travail des enfants et l'esclavagisme.

Il a aussi adopté la Lettre d'engagement contre la traite des êtres humains

Néanmoins, il est constaté avec amertume le non-respect des procédures de Recrutements. En conséquence un grand nombre de travailleurs exerce sans contrat avec tous les impacts que cela puisse avoir.

Nous constatons également une nouvelle forme d'exploitation des enfants issus des familles pauvres.

Il en est de même que pour les enfants placés dans des familles d'accueil qui subissent souvent des actes de violences dont les conséquences sont certes néfastes notamment la délinquance accrue, scolarisation interrompue dès le bas âge.....

Liberté d'opinion et d'expression :

12. Plusieurs conventions relatives aux Droits de l'Homme ont été ratifiées. Des avancées sont enregistrées ces dernières années notamment le droit de grève, le droit de manifester, la liberté d'expression, toutes fois la Société Civile note parfois que certaines personnes peuvent être privées de ce droit là. Le cas le plus flagrant est celui d'un Avocat.

Droit à la sécurité

13. Généralement, les Comores sont reconnues comme étant un pays de paix.

Bien que des instruments internationaux relatifs à la protection des droits de l'homme soient ratifiés ou en cours de ratification, on relève un développement d'une délinquance juvénile et des actes de violences sexuelles dont les femmes et les enfants sont les premières victimes, en dépit des caractères spécifiques de l'archipel. Par conséquent on observe :

- Des cas d'Assassinats qui se multiplient ces dernières Années ;
- Des nouveau-nés abandonnés dans des poubelles ;
- Des Femmes et des Hommes violées et/ou assassinées ;
- Des assassinats parfois politiques

Dans la plupart de ces cas, ces meurtres demeurent impunis ; les enquêtes sont barbouillées. La Société Civile constate avec animosité les défaillances de la police judiciaires :

- un effectif insuffisant, non qualifié et cruellement sous équipé ;
- Des Recrutements qui n'obéissent à aucune règle ;
- Des promotions fantaisistes.

Droits économiques, sociaux et culturels

Droit à un niveau de vie suffisant/droit à l'alimentation :

14. Les Comores sont dotées d'instruments Stratégique de lutte et de réduction de la Pauvreté : les OMD, la SCRP, le PPTD,

Bien que les Comores soit un pays agricole, les conditions et le niveau de vie de la population comorienne restent alarmants. La majorité des familles vit en dessous du seuil de la pauvreté.

L'agriculture comorienne reste toujours traditionnelle et insuffisante. Le pays importe les denrées de premières nécessités alors que la surveillance de la qualité de ces produits s'avère insuffisante.

La Société Civile constate un manque de volonté politique pour améliorer le cadre de vie de la plus grande partie de la Population.

Droit à l'éducation

15. Plusieurs instruments relatifs aux droits à l'éducation sont signés et ratifiés notamment sur les OMD, la loi portant orientation sur l'éducation, les objectifs pour l'éducation pour tous, la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté SCRP DSCR, le plan directeur de l'éducation 2010-2015, les orientations et objectifs stratégiques du partenariat mondial sur l'éducation, le plan intérimaire de l'éducation (PIE) et les assises nationales sur l'éducation.

Malheureusement, l'accès à l'éducation des enfants et l'encadrement des enfants en difficultés restent problématique aux Comores. Le Ministère de l'éducation Nationale constate une chute vertigineuse des niveaux des élèves. Chaque année le taux de réussite décroît pour de multiples raisons : fuites des enfants de très bas âges, exclusions pour défaut de prise en charge scolaire.

Droit au travail et droit à un travail décent

16. Suite à l'actualisation du DSRP (SCR) l'Union des Comores a atteint le point d'achèvement de l'IPTE en décembre 2012.

Des engagements ont été pris par l'Etat Comorien pour poursuivre les efforts afin d'atteindre les OMD d'ici 2015.

Pour la Société Civile, les problèmes liés à l'emploi et aux conditions de travail sont pernicieux et récurrents. Les Comores traversent une période de crise économique qui entraîne un fort taux de chômage notamment chez les jeunes et un accroissement de la pauvreté. La fonction publique, principale employeur du pays se trouve aujourd'hui saturée.

Ceux qui s'y trouvent déplorent des conditions de travail inquiétantes notamment :

- Salaire indécent
- Protection sociale inexistante,
- Absence d'hygiène, de sécurité et de santé au travail
- Emplois non garantis
- non-respect des normes internationales et lois sociales relatives à la mauvaise Gouvernance Economique et Publique.

Droits catégoriels

Droits des femmes et perspectives de genre/Violence faite aux femmes

17. Pour tous les textes nouvellement adoptés ou réformés, le gouvernement veille à ce que la législation ne comporte pas de dispositions discriminatoires. La nouvelle constitution reconnaît l'égalité en droits de l'homme et de la femme. Le Gouvernement a aussi ratifié la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme en 1994. Un code de la famille est adopté et promulgué en 2005. En plus les engagements des partenaires au développement comme l'UNFPA sont considérables..

Des dispositifs au niveau du Gouvernement et de la Société Civile sont encourageantes quant à la perspective du genre notamment :

- La Mise en place d'une Direction Générale de l'Entrepreneuriat Féminin ;
 - La création des ONG et Associations (Entrepreneuriat au Féminin Océan Indien, Réseau Femme au Développement ;
 - La Plateforme Nationale des Femme en politique, les Femme en Mouvement,
 - Le Réseau National des Femmes Politique.
 - Le Réseau National des Avocats du Genre
- Des partenaires aux développements
Seulement, les dispositions discriminatoires devront être mis en application de façon systématique et exhaustive

18. La société civile note également un faible pourcentage des Femmes dans les sphères de décisions. La prise en compte des besoins spécifiques des femmes n'est pas totalement effective. Alors qu'une meilleure égalité entre les sexes est une condition sine qua non pour réussir la lutte contre la pauvreté.

19. En effet l'accès de la Femme Comorienne et de la femme rurale en particulier à la justice, à l'électricité, à l'approvisionnement en eau potable et à la micro finance reste problématique.

20. Des Mesures sont également prises contre la violence à l'égard des femmes et de la famille (code de la famille, criminalisation des violences sexuelles) toute fois l'absence de mesures de protection des victimes (mesures d'éloignement du foyer pour les femmes battues ou leurs conjoints mesures de placement des enfants vulnérables ou maltraités) est un défi à relever.

21. Certes la mise en place des Plateformes, des ONG et des Associations contre la violence (ASCOBEF, SOUBITWAMBE, ONG HIFADHU, FAWECOM, parlement des Jeunes.....) Vient renforcer les efforts du Gouvernement et des partenaires pour lutter efficacement contre toutes formes de violences, mais une assistance technique et financière s'avère nécessaire pour relever le défi.

22. Nous avons aussi noté l'absence d'une politique pénale visant à prévenir et combattre les violences à l'égard des femmes et à punir les auteurs de ces violences.

Droits de l'enfant/ procédure d'adoption des enfants/ procédure de placement des enfants/ violence faite aux enfants

23. Les Comores ont ratifiés des instruments Nationaux et Internationaux sur les droits de l'enfant (Code Des Droits de l'Enfant), des efforts de protection en partenariat avec le l'UNICEF sont enregistrés, seulement aucune mesure n'est prise en cas d'adoption ou de placement des enfants dans les familles d'accueils.
24. Malgré l'absence d'une agence de protection de l'enfant, des dispositifs en faveurs des enfants victimes d'abus ou de maltraitances sont mises en place notamment :
 - Le renforcement des cellules d'écoutes en ressources humaines et matériels
 - La mise en place des juges des enfants
 - Le mécanisme d'enregistrement systématique des nouveaux nés par les structures de santé
 - Des campagnes de sensibilisation contre le travail des enfants.
 - Renforcement de capacité des officiers de l'Etat civil pour l'enregistrement des naissances

III. RECOMMANDATIONS

Gouvernance

25. Ratifier les instruments juridiques internationaux et mettre en conformité le droit interne avec les conventions ratifiées.
26. Impliquer davantage la Société Civile dans le dialogue politique et dans tout processus de formulation et de mise en œuvre des programmes de développement.
27. Finaliser le processus de recensement à base de cartes biométriques
28. Effectuer une enquête de moralité au sein des commissaires constituant la Cellule Anticorruption
29. Appliquer scrupuleusement les textes en vigueur pour mettre fin aux impunités
30. Garantir une véritable indépendance à la commission anti-corruption et la CN
31. DHL
32. Doter à la commission les moyens appropriés pour son opérationnalisation effective
33. Rendre publique les patrimoines des autorités politiques, des hauts fonctionnaires de l'Etat et les Dirigeants des Sociétés et entreprises publiques.
34. Doter à la CNDHL les moyens logistiques adéquats pour une meilleure visibilité de son action.
35. Mettre en place un comité juridique chargé des dossiers de toutes formes de violences
36. Garantir l'indépendance et la crédibilité de l'institution judiciaire

Droits civils et politiques

37. Vulgariser et mettre en application les textes nationaux relatifs aux droits des enfants et de la femme.
38. Mettre en place et rendre opérationnelle un Conseil Supérieur à la Magistrature
39. Elaborer un projet de loi relatif à l'Immunité judiciaire pour les avocats
40. Améliorer les Conditions de détention favorable à la santé, à l'alimentation, à la dignité humaine et à l'information du prisonnier
41. Uniformiser les taxis et créer un répertoire des conducteurs civils.
42. Former et sensibiliser les auxiliaires de la justice.
43. mettre en place un département de police scientifique en criminologie.
44. Assurer l'indépendance de l'Organisation de la Société Civile qui est dynamique et qui prend une part importante dans le système de développement et de protection.
45. Prévoir des subventions aux à titre de motivations de son personnel

Droits économiques, sociaux et culturels

46. Vulgariser le document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté.
47. Promouvoir les Activités Génératrices de Revenus des Femmes
48. Adopter des modes de production et de consommation durable
49. Assurer la sécurité alimentaire de la femme et de l'enfant et des personnes handicapés.
50. Faciliter l'accès des Enfants dans les Ecoles primaires
51. promouvoir la réintégration des sujets déscolarisés dans le cursus scolaire
52. Mettre en place des cantines scolaires gratuites.

53. accélérer la mise en œuvre du plan intérimaire de l'éducation (PIE)
54. Accélérer la mise en œuvre des recommandations issues du point d'achèvement de (l'IPPTE) en décembre 2012.
55. Respecter les normes internationales et les lois sociales relatives à la mauvaise Gouvernance Economique et Publique
56. Renforcer davantage les cellules d'écoute en faveur des enfants victimes d'abus et de maltraitance créées depuis 2004
57. Créer une Agence d'assistance et de prise en charge provisoire des Femmes victimes de violences

Droits catégoriels

58. Elaborer et adopter des lois relatives à l'accroissement du quota des femmes dans les sphères de prise de décision.
59. Vulgariser les dispositions discriminatoires de façon systématique et exhaustive
60. Augmenter le pourcentage des Femmes dans les postes de décisions
61. Créer un fonds d'appui médico-psychologique et juridiques des femmes victimes de violences
62. Assurer la pérennisation des activités relatives à la promotion et à la protection des droits de la femme et de l'enfant.